

# A CAPELLA !

## LE BULLETIN MUNICIPAL DE LA CHAPELLE BÂTON – N°6

### EDITO

#### LE MOT DU MAIRE

Une crise poussant l'autre, c'est le cœur gros qu'il a fallu abandonner les moments de convivialité comme la cérémonie des vœux. Il va nous falloir maintenant agir habilement pour s'adapter au coût des énergies qui s'envolent et à l'urgence climatique qui menace...

En finir avec un système de chauffage trop couteux dans les bâtiments communaux, repenser l'éclairage public, atteindre l'obligation zéro phyto dans le cimetière au 1er juillet 2022.

Autant de dépenses qui, comme dans vos foyers, s'invitent dans l'élaboration du budget communal 2022 ; quand la dotation globale, comme l'épée de Damoclès, dépend d'un recensement qui vient de se terminer.

Cependant, une bonne nouvelle : quand la quasi-totalité des communes enregistrent une baisse de la population, Chapelle-Bâton voit la sienne progresser, charge à nous d'accompagner cette tendance en offrant plus d'attractivité et de sécurité.

Dans ce contexte, continuer l'effort fiscal auquel vous consentez tous les ans permettra plus de sécurité via des fossés entretenus, une signalétique rénovée ou des chemins plus carrossables.

Sans oublier des projets communaux participatifs faisant appel à la solidarité avec le retour de la journée chemins, tout comme la démarche participative de fleurissement de nos villages.

\*\*\*\*\*

#### Pour contacter la Mairie

Adresse : 2 rue Capella 86250 La Chapelle-Bâton

Téléphone : 05.49.87.11.58.

Adresse mail : la-chapelle-baton@departement86.fr

En cas d'urgence, merci de composer le numéro de téléphone de Monsieur le Maire : 06.61.93.23.25.

### Visite du sous-préfet de Montmorillon, Benoît BYRSKI



Visite du canal



Visite de l'église

Le 13 janvier 2022, Monsieur le Maire et les élus ont accueilli le sous-préfet de Montmorillon, M. BYRSKI, pour visiter notre commune, notamment les différentes propriétés communales : l'église, l'ancienne école, le canal, l'atelier... mais aussi échanger sur la faisabilité de projets multiples et de leur financement conditionnés aux subventions (DETR, DSIL, ACTIV3...)

\*\*\*\*\*

### Des conseillers numériques sur notre commune

Les Conseillers Numériques France Services ont pour mission de vous accompagner dans votre appropriation des usages numériques quotidiens :

Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.), naviguer sur internet, envoyer, recevoir, gérer ses courriers électroniques, installer et utiliser des applications utiles sur son téléphone, créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques, connaître l'environnement et le vocabulaire numérique, réaliser vos démarches administratives avec un accompagnement individuel.

A noter dans vos agendas, les dates des prochains passages :

- Mercredi 04 mai 2022 : de 9h à 12h à la Mairie → Atelier : « Les bons de mots de passe »
- Mardi 31 mai 2022 : de 9h à 12h à la Mairie → Atelier « Connaître et utiliser les réseaux sociaux »

Ces ateliers se font sur inscription au 06.02.09.81.84.

*DANS CE NUMERO (PAGE 3)*

**POINT SUR LE  
RECENSEMENT**

**CAMBRIOLAGE  
DE L'ATELIER  
MUNICIPAL**

**COMMUNICATION**

## LA COMMUNE

## L'actualité de La Chapelle-Bâton

## Délibérations du Conseil municipal

Délibérations prises lors des trois derniers conseils

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réflexion sur le devenir du lotissement est en cours (logement, foyer intergénérationnel...)

Suite à la visite de l'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée), de nombreux et importants travaux, sont à prévoir pour les bâtiments communaux recevant du public entre 2022 et fin 2023 (salle des fêtes, cimetière, mairie, église, stade et toilettes publiques) ainsi que la fermeture administrative de la salle associative du stade car elle n'est plus aux normes. En remplacement, et afin d'améliorer l'accueil sur le stade, une salle de réunion-club-house va être créée sous le préau des vestiaires. Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet d'acquisition d'un bâtiment et terrain privé, appartenant à la famille Lavaud, à proximité du stade, dédié aux activités sportives et récréatives.

Concernant, la subvention de 50€ accordée à l'USCB pour l'année 2021, une erreur d'interprétation s'est glissée lors de la réunion du 8 Octobre 2021. En effet, cette association aurait dû prétendre à 500€. Le conseil municipal accorde donc une subvention de 450€ afin de rectifier l'attribution de 2021.

Le conseil municipal a procédé au vote du compte administratif 2021 de la commune. Celui-ci a été accepté à l'unanimité.

Une demande de modification du tracé du chemin d'accès a été faite pour le parc éolien de la Croisée de Chabanne (Château-Garnier / La Chapelle-Bâton). Le conseil municipal a dû effectuer une nouvelle délibération. Les parties prenantes au projet faisant partie du conseil municipal se sont retirées en amont de l'échange et de la délibération. (Nombre de votants : 8 ; pour : à l'unanimité).

La commune a été contactée par la société SOLVEO pour un projet de parc éolien participatif sur la commune. Les parties prenantes au projet faisant partie du conseil municipal se sont retirées en amont de l'échange et de la délibération. (Nombre de votants : 6 ; pour : 5 ; contre : 1).

Monsieur le Maire présente deux devis établis par la société GIRAUD de Savigné, pour le remplacement du chauffe-eau de la salle des fêtes (électrique et gaz). Le conseil municipal choisit le chauffe-eau à gaz et accepte le devis de ce dernier pour un montant de 1951.67€ TTC.

## HISTOIRE - PATRIMOINE

## Notre Histoire...

Voyage dans le temps avec la liste des Maires qui ont siégé à la Mairie dans notre commune de 1793 à ce jour. Une énigme se cache dans cette liste, la voici :

*2 maires ont un point commun avec notre Maire Jean-Michel MERCIER mais lequel ?*

Nous vous laissons jusqu'au prochain bulletin pour vous creuser les méninges. Un lot pour celui ou celle qui trouvera la réponse à cette énigme. Si vous pensez l'avoir trouvé, merci de contacter la Mairie. Bonne chance !

|                             |                             |                                |
|-----------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| MAILLAUCHAUD Jean 1793-1805 | DEZOUCHE François 1881-1884 | LAFRECHOUX Alphonse 1970-1972  |
| JOUBERT Jean 1805-1811      | PORTEJOIE Louis 1884-1894   | DELHOUME Raymond 1972-1983     |
| MAILLAUCHAUD Jean 1811-1816 | SAUVIAT Louis 1894-1904     | MARTIN Louis 1983-1999         |
| BARBARIN Jean 1816-1838     | OGIER Ulysse 1904-1919      | CHARRAUD Gaston 1999-2004      |
| BARBARIN Germain 1838-1843  | BAUDIN Mathurin 1919-1935   | VERGEAU Moïse 2004-2020        |
| PICHEREAU Eugène 1843-1875  | ROBIN Eugène 1935-1953      | MERCIER Jean-Michel 2020-..... |
| DENIBAUD Jean 1875-1881     | DELHOMME Pierre 1953-1970   |                                |

## DIVERS

## En Bref!

## OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte :

Lundi de 15h à 18h

Mardi de 15h à 18h

Mercredi de 9h à 12h

Jeudi de 15h à 18h

Vendredi de 15h à 17h

Les permanences du maire et des adjoints seront organisées sur rendez-vous auprès de la secrétaire de mairie.

## COVID19

Depuis le 14 mars 2022 :

Fin du port du masque en intérieur (sauf dans les transports collectifs), en classe dans les écoles, collèges et lycées et dans les entreprises.

Fin du pass vaccinal (sauf dans les établissements de santé, les Ehpad et les établissements accueillant des personnes en situation de handicap où le pass sanitaire et le port du masque restent en vigueur).

## POINT INFOS

## Élections présidentielles

Le premier tour : le 10 avril 2022 de 8h à 19h dans la salle du conseil à la Mairie.

Le deuxième tour : le 24 avril 2022 de 8h à 19h dans la salle du conseil à la Mairie.

## Élections pour les législatives

Le premier tour : le 12 juin 2022 de 8h à 18h dans la salle du conseil à la Mairie.

Le deuxième tour : le 19 juin 2022 de 8h à 18h dans la salle du conseil à la Mairie.

## Antenne téléphonique

Elle va être installée à proximité de la coopérative agricole « Océalia ». Sa mise en service est prévue pour cette année.

## Comité des fêtes

L'assemblée générale du comité des fêtes de la commune aura lieu le samedi 9 avril 2022 de 15h à 17h dans la salle au premier étage de la Mairie.

**INTERCOMMUNALITÉ ET COMMUNE*****L'actualité du Civraisien en Poitou***

Le projet de mise en valeur de l'Abbaye de Charroux est bien engagé. Mais suite à l'acquisition de l'Aumônerie dont la structure générale est très dégradée, la mise hors d'eau des bâtiments est devenue une priorité avec la rénovation de l'ensemble des toitures, y compris celle du porche. Cette opération, très bien subventionnée, se fait en partenariat avec les Monuments Historiques et le Département de la Vienne. Parallèlement, un architecte du Patrimoine mène une analyse technique sur l'ensemble des bâtiments et notamment sur les vestiges de l'ancienne abbatale afin de pouvoir imaginer un projet scénographique qui les mettra en valeur. Dans ce but, un comité de pilotage est constitué, composé de la DRAC, du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'association Karrofum et de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou en charge du projet. Même si le partenariat avec les Monuments Historiques demande du temps et des moyens, il est envisagé de mettre en place une scéno-vision le plus rapidement possible.

***Projets réalisés et en cours***

Comme évoqué dans les précédents « A Capella ! », depuis le début du mandat et malgré la crise sanitaire liée à la COVID, les engagements suivants ont été réalisés :

- les travaux d'accessibilité pour aller au stade et aux toilettes publiques ;
- la réfection du hall de la salle des fêtes ;
- le curage du canal ;
- la création et distribution des numéros de maisons dans les villages et lieux-dits ;
- le remplacement de la chambre froide de la salle des fêtes ;
- l'achat d'un meuble inox et d'une petite armoire frigorifique pour la salle des fêtes (derrière le bar)
- l'acquisition d'une voiture communale
- création d'un jardin du souvenir et d'un ossuaire au cimetière.

Il nous reste à effectuer le recensement et l'entretien des chemins communaux. Concernant l'entretien, nous proposerons à toute personne intéressée (agriculteurs, chasseurs, randonneurs et autres bénévoles...), de nous rejoindre pour participer à une journée conviviale (date restant à définir). Merci de vous inscrire auprès de Mathieu CAILLÉ ou Jean-Michel MERCIER.

**A LA UNE DANS LA COMMUNE****POINT SUR  
LE RECENSEMENT**

Nous remercions tous les habitants pour l'accueil réservé à Morgane CHAVIGNEAU durant le recensement.

Celui-ci a permis de comptabiliser 351 habitants et une trentaine de résidences secondaires (Selon le calcul de l'INSEE : une résidence secondaire = 1 habitant), soit une population totale de 381 habitants contre 358 en 2018.

**CAMBRIOLAGE  
DE L'ATELIER  
MUNICIPAL**

L'atelier municipal de la commune a été la cible d'un cambriolage dans la nuit du mercredi 16 mars au jeudi 17 mars.

Le véhicule de fonction et de l'outillage ont été volés.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie.

**COMMUNICATION**

Vous souhaitez nous informer d'un événement, manifestation, information... votre « gazette » locale met à votre disposition une adresse mail afin de pouvoir communiquer auprès de la population :

[a.capella86250@gmail.com](mailto:a.capella86250@gmail.com)

La commission se réserve le droit de modifier la mise en page de vos communications pour pouvoir l'intégrer sur le site internet de la commune et / ou sur les prochains A Capella. (La parution étant trimestrielle, merci de bien vouloir vous organiser en amont)

**QUELQUES PHOTOS DES PROJETS EFFECTUÉS**

Remplacement du frigo et achat d'une petite armoire frigorifique à la salle des fêtes.

Création d'un jardin du souvenir et d'un ossuaire dans le cimetière



**LES ASSOCIATIONS COMMUNALES**

**Zoom sur l'ACCA**

Ce sont 25 Sociétaires qui ont animé cette saison de chasse 2021/2022, il est à noter que le nombre de Sociétaires est resté stable par rapport à la saison précédente.

L'année écoulée a été marquée par le début de la mise en place du « plan de développement petit gibier » (réintroduction du faisan commun). Cela s'est traduit par la mise en place d'agrains et d'aires de pouillage.

Il convient maintenant de se tourner vers la saison prochaine et les principales actions envisagées par le bureau. Elles seront, pour certaines, soumises à notre prochaine Assemblée Générale et vont porter sur :

- La poursuite du travail sur le « plan de développement petit gibier » avec une fermeture de la chasse sur cette espèce jusqu'à la fin de la saison 2023/2024 ;
- La mise en place de 4 miradors afin de contribuer à renforcer les conditions de sécurité lors du tir de « Grands Animaux » (cervidés notamment). Une nouvelle commande reste à confirmer car de nombreux postes de tir nécessitent également une sécurité accrue ;
- La plantation d'une haie double sur une longueur de 500 mètres devrait être réalisée à l'automne prochain (report d'un projet 2021) ;
- L'ACCA réfléchit également à investir dans l'achat d'une chambre froide afin de renforcer la qualité de la venaison et l'achat de caméra(s) nous permettant de mieux suivre les populations de gibiers (cervidés notamment). Ces 2 derniers projets nécessitent un engagement financier que notre ACCA ne sera toutefois pas en mesure de supporter toute seule.

Sur le plan des festivités et après un « blackout » de 2 ans, l'ACCA prévoit d'organiser un banquet de fin de saison le samedi 23 avril au soir sous la forme d'un « Repas à emporter » préparé par l'ACCA.

L'ACCA profite également de l'occasion pour remercier l'ensemble des propriétaires qui lui font apport de leurs terres permettant ainsi de constituer un beau territoire de chasse. En cette période où le nombre de chasseurs diminue d'une façon inéluctable, l'attractivité du territoire peut s'avérer être un atout permettant de limiter cette décroissance.

\*\*\*\*\*

Pour émoustiller vos papilles, ci-dessous le menu proposé par l'ACCA pour le banquet :

Le prix du repas à emporter est de 15€ par personne.

Le retrait des commandes se fera entre 18 heures et 20 heures à la salle des fêtes de la commune **le samedi 23 avril 2022.**

*Terrine de Chevreuil  
Civet et rôti de Biche  
Légumes  
Fromage  
Tartelette*

**Réservation avant le 16 avril 2022 auprès de :**

Jean-Marc BUGEON : 06.31.84.51.75

Pascal SAUZET : 05.49.87.28.67 ou 07.85.22.58.63

Pascal DHAENE : 05.49.87.95.06 ou 06.87.72.81.15